



Participer à la vie de mon quartier

S'informer, échanger, s'impliquer et faire des propositions... Quel que soit son quartier, sa disponibilité et ses centres d'intérêts, habitantes et habitants disposent de plusieurs espaces de dialogue mis en place par la ville de Brest.

VILLE DE Brest

JE PARTICIPE À L'ASSEMBLÉE DE MON QUARTIER

ENVIE DE FAIRE VIVRE MA VILLE

jeparticipe.brest.fr

RENSEIGNEMENTS EN MAIRIES DE QUARTIER. Tél.: 02 98 00 80 80. Retrouvez les dates et informations sur jeparticipe.brest.fr

Je participe à la vie de mon quartier

18 ans après la mise en place des premiers conseils consultatifs de quartier, la ville de Brest lance un nouveau pacte citoyen. Objectif ? Renforcer la démocratie participative, en plaçant les habitantes et les habitants au centre des décisions des institutions politiques locales.

Le dialogue citoyen dans les quartiers s'organise autour de plusieurs espaces pour permettre la participation de toutes et tous et renforcer la démocratie participative de proximité :

- > Les assemblées de quartier : Je m'informe
- > Les ateliers de quartiers : Je m'implique sur un sujet en particulier
- > Le collectif animation : Je participe à l'animation de mon quartier
- > Le conseil participatif : J'ai envie de m'investir
- > Le conseil citoyen : Je participe aux instances du contrat de ville (quartiers prioritaires : Bellevue, Kerangoff, Keredern, Kerourien, Lambézellec Bourg, Pontanezen, Queliverzan Pontaniou)

Détail des instances de participation

Les assemblées de quartier

Un centre d'informations et d'échanges

Les assemblées de quartier se réunissent une à deux fois par an, dans chacun des sept quartiers brestois.

Elles sont ouvertes à tous les habitantes et habitants du quartier ou les personnes travaillant sur le quartier et souhaitant s'y investir. Ces assemblées sont des lieux d'information où sont présentés :

- > les projets de la collectivité,
- > les projets « phares » des partenaires de quartier,
- > des projets ou des idées d'habitants.

Ce sont des lieux de rencontres, d'échanges et de partage entre la collectivité, les habitantes et les habitants et les partenaires.



[Consultez la liste des assemblées de quartier](#)

Les ateliers de quartier

Un espace de concertation et de construction des projets

Les ateliers de quartier prennent le relais pour approfondir les sujets présentés en assemblée de quartier. Ces ateliers sont ouverts à toutes et tous les volontaires sans condition d'âge et de nationalité.

Pour compléter les ateliers et mobiliser des publics diversifiés, il pourra être organisé un tirage au sort. Pour chaque atelier, il est rédigé un mandat participatif précisant a minima l'objet de l'atelier, les attendus, le circuit de décision, la durée.



[Retrouvez tous les rendez-vous dans l'agenda](#)

Le conseil participatif

Un lieu de coordination de la participation

Le conseil participatif assure la coordination et l'animation de ces instances, sur les 7 quartiers brestois.

Il a pour rôle :

- > d'animer la dynamique participative du territoire,
- > d'articuler les travaux des différentes instances de participation sur le quartier (ateliers de quartier, collectif animation, conseil citoyen le cas échéant),
- > de préparer les ordres du jour des assemblées de quartier,
- > d'animer les ateliers de quartier,
- > d'écrire et suivre les mandats participatifs,
- > de participer aux instances inter-quartier.

Composition du conseil participatif

Il est composé de membres permanents (qui s'engagent pour un mandat de 2 ans) et de membres non permanents.

Parmi les membres permanents, on retrouve 6 habitants, 1 représentant du collectif animation, 1 représentant du conseil citoyen (le cas échéant), des élus, des techniciens. Concernant les membres non permanents, il s'agit des représentants des services « pilotes » des sujets travaillés en ateliers de quartier.

Le collectif animation pour faire vivre le quartier

Un collectif animation, ouvert à toutes et tous, a pour rôle d'animer le quartier, de coordonner les actions sur le territoire (établir le calendrier des animations pour plus de cohérence sur le quartier, mutualiser le matériel, les moyens, les compétences), d'informer les habitants et diffuser l'information relative aux animations et

moyens, les compétences), d'informer les habitants et diffuser l'information relative aux animations et d'accompagner les projets d'animation venant des citoyens.

Le conseil citoyen

Pour compléter ce panorama, à Brest, le conseil citoyen intervient à l'échelle des quartiers prioritaires de la politique de la ville (Bellevue, Kerangoff, Keredern, Kerourien, Lambézellec Bourg, Pontanezen, Queliverzan Pontaniou). Il est composé d'habitants, d'associations et d'acteurs locaux. Il a un rôle de veille et d'alerte sur les besoins des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il participe à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des projets menés sur le quartier.

Le conseil citoyen « inter-quartier » rassemble des représentants de chaque conseil. Dans ce cadre, ils participent aux instances de pilotage du contrat de ville (comité exécutif, comité de pilotage).



Le conseil citoyen est instauré par la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, il est l'un des outils permettant d'associer les habitants à toutes les étapes des contrats de ville.

Vous êtes intéressés,

- > rapprochez-vous de [votre mairie de quartier](#)
- > ou contactez la Direction de la Proximité au 02 98 00 80 80 ou par mail direction-de-la-proximite@mairie-brest.fr.

Publications



Participation, mode d'emploi (.PDF, 1,82Mo)

Télécharger

Dernière mise à jour le : **16 septembre 2021**

Brest
MÉTROPOLE & VILLE

HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
Fax. : 02 98 33 50 06
contact@brest-metropole.fr
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi 8h30-12h30

HÔTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest Cédex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
contact@mairie-brest.fr
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
Lundi au Vendredi 8h-18h
Samedi 8h30-12h30

